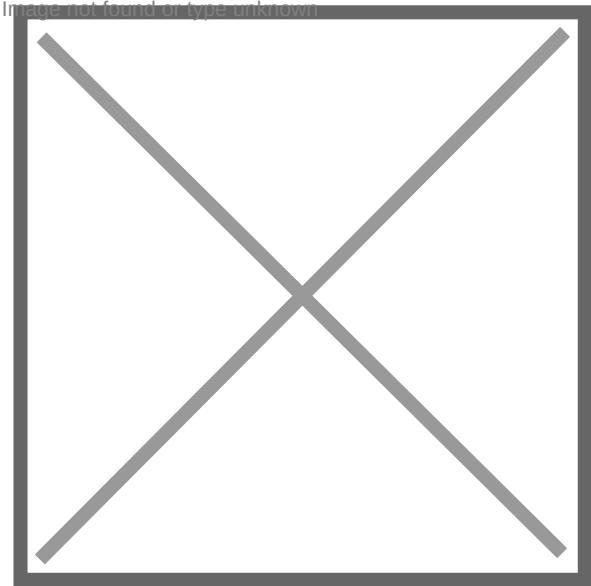




# Cour de cassation suite a jugement de proximité

Par **GeraldineB**, le 17/11/2010 à 12:05

Bonjour, rn rn j'étais en litige avec mon assurance pour non prise en compte d'un sinistre, et désespéré j'ai saisi la juridiction de proximité, rn En réclamant 3.000 € de frais de réparation de mon véhicule, et l'assurance elle me réclame 1.000 € suite a ma saisie du juge. rn N'ayant pas beaucoup de ressource je n'ai pas payé l'expertise judiciaire et j'ai préféré abandonner, vue que les frais dépassaient la somme que je demandais . rn Le juge de proximité a donc statué en l'état et clôturé le litige. rn rn Mais voila ma chère ex-assurance s'acharne est se pourvoit en cassation. rn Mes questions : rn 1/ Un huissier ma remit dans la boite au lettre la lettre du pourvoit en cassation, et me réclame un paiement de 50 €, dois je payer vue que le jugement ne me considère pas comme débiteur ? rn 2/ apparemment il faut me faire représenter par un avocat, et je n'ai ni les moyens ni l'envie de retourner devant un tribunal, quels sont mes options, obligations ? rn Peut-on refuser ? rn rn rn Merci d'avancern rn cordialement